

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ABONNEMENTS	
UN AN	SEX MOIS
non payé	900 » 500 »
.....	2.700 » 1.400 »
.....	1.700 » 900 »
.....	2.400 » 1.300 »
.....	2.700 » 1.400 »
.....	1.000 » 600 »
.....	20 »
.....	25 »
.....	45 »

BIMENSUEL

PARAISANT le 1^{er} et 3^e MERCREDI de CHAQUE MOIS

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES
S'adresser au Directeur du J.O. Ministère de la Justice et de la Législation de la R. I. M. à Nouakchott

Les annonces doivent être remises au plus tard 8 jours avant la parution du journal et elles sont payables à l'avance.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 10 francs

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne (hauteur 8 points)..... 100 francs
Chaque annonce répétée..... moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 250 francs pour les annonces).

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance

Compte-chèque postal n° 3121 à Saint-Louis

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Republique Islamique de Mauritanie

LOIS ET ORDONNANCES

Décret n° 61-049 portant dérogation aux dispositions de l'article 43 de la loi du 16 janvier 1960..... 125

DÉCRET, DÉCISIONS ET CIRCULAIRES

Décret n° 10-038 CAB.-DIR. chargeant M. Bâ Mamadou Samba, ministre du Plan, les Domaines de l'Habitat et du Tourisme de l'intérim du Premier Ministre..... 125

Décret n° 10-049 chargeant M. Amadou Samba Diom, ministre des Travaux publics de l'intérim du Premier Ministre..... 125

Décret n° 10-050 portant clôture de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale..... 125

Décret n° 10-046 CAB.-M.L. — Arrêté organisant la campagne de recrutement des jeunes mauritaniens volontaires pour le service militaire au titre de la classe 1960-1961..... 125

Décret n° 10-086 CAB.-PM-MEL. — Décision portant désignation de deux fonctionnaires pour suivre en France des stages de bibliéconomie..... 127

13 mars N° 10-098 CAB.-M.I. — Décision modifiant l'affectation d'un sous-officier hors-cadres..... 127

13 mars N° 10-099 CAB.-M.I. — Décision portant mutation d'un sous-officier hors-cadres..... 127

Ministère des Finances :

2 mars Décret n° 61-040 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux agents spéciaux..... 127

17 mars Décret n° 10-051 chargeant M. Amadou Samba Diom de l'intérim du Ministre des Finances..... 127

Ministère de l'Intérieur :

2 mars Décret n° 61-041 M.-INT. portant approbation du compte administratif de l'exercice 1959 et du budget additionnel 1960 de la commune de Rosso..... 128

2 mars Décret n° 61-042 M.-INT. portant approbation du compte additionnel de l'exercice 1959 de la commune mixte de Boghé et du budget additionnel 1960 de la commune de Boghé..... 128

2 mars Décret n° 61-043 M.-INT. portant approbation du compte administratif de l'exercice 1959 et du budget additionnel 1960 de la commune de Kaédi..... 128

22 mars Décret n° 10-053 nommant M. Chevance, conseiller technique au Ministère de l'Intérieur..... 128

17 février N° 10-049 M.-INT.-SU. — Décision portant affectation d'un inspecteur de Police..... 128

25 février N° 10-081 M.-INT. — Décision portant affectation d'un garde national..... 128

9 mars N° 10-088 M.-INT. — Décision portant affectations de personnel de bureau..... 128

N° 10-131 MEJ-IAR. — Décision portant affectations de maîtres d'arabe..... 140

N° 10-132 MEJ-IAR. — Décision portant affectations de maîtres d'arabe 140

N° 10-133 MEJ-IA. — Décision portant résiliation du contrat d'un instituteur. 140

s publiés à titre d'information

N° 4 CB. M. — Arrêté convoquant le Conseil municipal de Boghé en session ordinaire..... 140

RTIE NON OFFICIELLE

..... 140

rtie officielle

OUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

LOIS ET ORDONNANCES

portant dérogation aux dispositions de l'article 43 de la loi du 16 janvier 1960.

tionale a délibéré et adopté; le Ministre promulgue la loi dont la teneur suit:

Or. — Par dérogation aux dispositions de la loi n° 60-016 du 16 janvier 1960, les élections municipales du Conseil municipal de la Commune auront lieu dans le courant du deuxième trimestre 1961 et au plus tard le 31 décembre de

présente loi sera exécutée comme loi de République, le 16 mars 1961.

MOKTAR OULD DADDAH.

l'Intérieur,
M. DEYINE.

RÊTÉS, DÉCISIONS et CIRCULAIRES

re :

Par décret n° 10.038 CAB.-DIR. du 3 mars 1961 :

Or. — M. Bâ Mamadou Samba, ministre du Tourisme et de l'Habitat et du Tourisme, est chargé de la fonction de Premier Ministre pendant l'absence de M. Ould Daddah.

Le présent décret prendra effet à compter du

Par décret n° 10.049 du 16 mars 1961 :

Article premier. — M. Amadou Diadie Samba Diom, Ministre des Travaux publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Premier Ministre pendant l'absence de Maître Moktar Ould Daddah.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 21 mars 1961.

Par décret n° 10.050 du 16 mars 1961 :

Article premier. — La session extraordinaire de l'Assemblée nationale de la République Islamique de Mauritanie ouverte le 20 février 1961 sera close le 16 mars 1961.

Par arrêté n° 10-046 CAB-MILI. du 13 mars 1961 :

Article premier. — La campagne de recrutement des jeunes mauritaniens âgés de 19 à 24 ans, volontaires pour être appelés au service militaire se déroulera sur le territoire de la République Islamique de Mauritanie du 25 mars au 25 avril 1961.

Art. 2. — La composition, les lieux et dates de fonctionnement des commissions de recrutement ainsi que les contingents de recrues à incorporer sont fixés comme suit :

1. — CERCLE DE L'ADRAR.

Nombre de recrues à incorporer : 160.

Centre de convocation de Fort-Trinquet : le 25 mars et le 15 avril 1961.

Président :

M. Sidi El Moktar O. Weiss.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation de Ain Ben Tili : le 27 mars 1961

Président :

M. Aba O. Dkhil.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation de Fort-Gouraud : le 30 mars et les 18 et 19 avril 1961

Président :

M. Mohamed Ould Bah.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

Centre de convocation d'Atar : le 1^{er} avril et les 12 et 13 avril

Président :

Ahmed O. Ahmed Salem O. Haida.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

2. — CERCLE BAIE-DU-LEVRIER.

Nombre de recrues à incorporer : 20.
Centre de convocation de Port-Etienne : le 5 avril 1961.

Président :

M. Mohamed Lanine O. Hamoni.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

3. — CERCLE DE L'INCHIRI

Nombre de recrues à incorporer : 20.
Centre de convocation d'Akjoujt : le 10 avril 1961.

Président :

M. Dey O. Brahim.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

4. — NOUAKCHOTT CAPITALE

Nombre de recrues à incorporer : 50.
Centre de convocation de Nouakchott : les 6 et 7 avril 1961.

Président :

M. Prunhière.

Membres :

Le Capitaine Ricard ;
Le Médecin-Lieutenant Gorget.

5. — CERCLE DU TRARZA

Nombre de recrues à incorporer : 90.
Centre de convocation de Boutilimit : le 25 mars 1961.

Président :

M. Guye Soumaret.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

Centre de convocation de Rosso : les 27 et 28 mars 1961.

Président :

M. Pincon.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

6. — CERCLE DU GUIDIMAKA

Nombre de recrues à incorporer : 50.
Centre de convocation de Sélibaby : les 6 et 7 avril 1961.

Président :

Ely O. Sid El Mehdi.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

7. — CERCLE DU GORGE

Nombre de recrues à incorporer
Centre de convocation de Kaédi : les 1^{er}

Président :

M. Sy Ismaila.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves ;
Le Médecin-Lieutenant Crozès.

8. — CERCLE DU BRAK

Nombre de recrues à incorporer
Centre de convocation d'Aleg : les 13

Président :

M. Ahmed Salem O. M. Khaïtratt.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves.
Le Médecin-Lieutenant Crozès ;

Centre de convocation de Boghé : les 1^{er}

Président :

M. Sid Ahmed O. Mohamed.

Membres :

Le Lieutenant Danois Yves.
Le Médecin-Lieutenant Crozès ;

9. — CERCLE DU HODH-OR

Nombre de recrues à incorporer
Centre de convocation de Néma : les 2⁷

Président :

M. Samory O. Beya.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Oualata : les

Président :

M. Ahmed O. Ely El Kory.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

Centre de convocation de Timbédra :

Président :

M. Sidi Mohamed O. Abderrahmane.

Membres :

Le Lieutenant Gentzbittel ;
Le Médecin-Lieutenant Constant.

CERCLE DU HODH-OCCIDENTAL

Nombre de recrues à incorporer : 80.

Convocation de Aioun-El-Atrouss : les 4 et 5 avril 1961.

Commandant :

O. Daddah.

Officiers :

1. Capitaine Gentsbittel ;
Lieutenant Constant.

Convocation de Tamchakett : les 7 et 8 avril 1961.

Commandant :

Abdrazek O. Ahmed Miske.

Officiers :

1. Capitaine Gentsbittel ;
Lieutenant Constant.

11. — CERCLE DE L'ASSABA

Nombre de recrues à incorporer : 90.

Convocation de Kiffa : les 10-11 et 12 avril 1961.

Commandant :

O. Cheikh.

Officiers :

1. Capitaine Gentsbittel ;
Lieutenant Constant.

12. — CERCLE DU TAGANT

Nombre de recrues à incorporer : 60.

Convocation de Moudjéria : le 15 avril 1961.

Commandant :

Abdallaye.

Officiers :

1. Capitaine Gentsbittel.
Lieutenant Constant ;

Convocation de Tidjikja : le 17 avril 1961.

Commandant :

Mohamed Saleh.

Officiers :

1. Capitaine Gentsbittel ;
Lieutenant Constant.

Ont revus en priorité les jeunes gens classés au recrutement de la classe 1960.

Candidats seront retenus pour l'incorporation en fonction de leur aptitude physique, ensuite en fonction de leur classement à l'épreuve des tests.

Les candidats aptes physiquement mais non retenus en raison de leur classement après les épreuves de tests seront classés 2^e portion.

Dans l'hypothèse où l'effectif à incorporer ne pourrait être réuni dans un cercle, le contingent du cercle suivant sera augmenté d'autant.

Le Commandant du cercle n'ayant pu fournir le contingent fixé rendra compte télégraphiquement sous le présent timbre.

Par décision n° 10-086 CAB-P.M -MEJ du 8 mars 1961 :

Article premier. — M. Abdellahi O. Rajel O. El Béchir, instituteur adjoint à l'école de garçons de Boutlimit, est placé en détachement sans solde pour suivre à Toulouse et à Paris des stages de bibliothéconomie organisés par la Direction des Bibliothèques de France, du 1^{er} avril 1961 au 31 mai 1962 (ancienne imputation budgétaire chapitre 10 - 1, article 7).

Art. 2. — M. Mohamed Said O. Mohamed El Hafed, ex-élève infirmier, est désigné pour suivre le même stage (ancienne imputation : chapitre 10- 5, article 4).

Par décision n° 10-098 CAB.-MILI. du 13 mars 1961 :

Article premier. — Le Sergent-Chef d'Infanterie de Marine Oliepi Antoine, précédemment affecté à l'encadrement des Goums Nationaux à Bir-Mogrein, est mis à la disposition du Commandant de cercle de l'Adrar pour assurer le fonctionnement du bureau militaire.

Par décision 10-099 CAB.-MILI. du 13 mars 1961 :

Article premier. — Le Sergent-Chef Stzogryn Robert, est nommé adjoint de l'Inspecteur délégué des Goums Nationaux pour les cercles de l'Adrar, de la Baie-du-Lévrier et de l'Inchiri.

Ministère des Finances :

Par décret n° 61-040 dn 2 mars 1961 :

Article premier. — Les taux de l'indemnité de responsabilité allouée aux agents spéciaux, fixée à l'article 2 du décret n° 60.041 du 17 décembre 1960, sont modifiés provisoirement comme suit à compter du 1^{er} janvier 1961 :

Agences spéciales hors classe 120.000 francs par an ;
Agences spéciales de 1^{re} classe 90.000 francs par an.

Art. 2. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 10-051 du 17 mars 1961 :

Article premier. — M. Amadou Diadie Samba Diom, Ministre des Travaux publics, des Transports des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Département des Finances pendant l'absence de M. Compagnet.

Art. 2. — Le présent décret prendra effet à compter du 13 mars 1961.

Ministère de l'Intérieur :

Par décret n° 61-041 M.INT. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune de Rosso pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de onze millions trois cent soixante-quatre mille cinq cent cinquante-huit (11.364.558) francs et en dépenses à la somme de dix millions cinq cent vingt-quatre mille sept cent vingt-trois francs (10.524.723).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de six millions huit cent soixante-trois mille deux cent cinq francs (6.863.205).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la commune de Rosso sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret n° 61-042 M.INT. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune mixte de Boghé pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de trois millions trois cent vingt-deux mille neuf cent trente-huit francs (3.322.938) francs et en dépenses à la somme de deux millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinquante et un (2.282.051).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinq millions quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-douze francs (5.080.792).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la commune de Boghé sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret n° 61-043 M.INT. du 2 mars 1961 :

Article premier. — Est approuvé le compte administratif de la commune de Kaédi pour l'exercice 1959, arrêté en recettes à la somme de cinq millions cinq cent vingt-trois mille cinq cent quarante-huit (5.523.548) francs et en dépenses à la somme de quatre millions trente-neuf mille sept cent neuf francs (4.039.709).

Art. 2. — Est approuvé le budget additionnel de cette même commune pour l'exercice 1960 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trois millions quatre cent quarante-neuf mille six cent trente-sept francs (3.449.637).

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur et le Maire de la Commune de Kaédi sont chargés de l'application du présent décret.

Par décret n° 10-053 du 22 mars 1961 :

Article premier. — M. Chevance Jean, administrateur de 5^e échelon de la France d'Outre-Mer, précédemment chef du Service des Renseignements généraux et de la Sécurité est à compter au 20 mars, nommé Conseiller technique auprès du Ministre de l'Intérieur et chargé de la coordination des services de Sécurité.

Art. 2. — Le traitement de l'intéressé demeure imputable au budget de la République Française (Fonds d'Aide et Coopération).

Par décision n° 10-049 M. INT-SU du 17 1

Article premier. — L'Inspecteur de Pc 1^{er} échelon Modou Oul Soudani, indice 447, service au Commissariat de Rosso, est mis de M. le Chef de subdivision de Nouakchott Chef du Poste de Police de cette ville.

Art. 2. — La présente décision prendra effet du 1^{er} janvier 1961.

Par décision n° 10-081 I.G.N.-M.INT. du 21

Article premier. — Le garde national de Seye n° 695, en service à la Baie-du-Lévr Dépôt de Rosso au titre de la Fanfare 1^{er} mars 1961.

Par décision n° 10.088 du 9 mar

Article premier. — Les fonctionnaires et noms suivent reçoivent les affectations suivantes du 1^{er} mars 1961.

Kaédi : Bal Mamadou, aide-météorologiste en service détaché ;

Port-Etienne : Diallo Alioune, commis précédemment à Atar ;

Aïoun : Zeidane Ould El Arby, commis de précédemment à l'Office de la Main d'œuvre

Nouakchott : Sow Assane, Secrétaire-dactylographe précédemment à Port-Etienne ;

Atar : Brahim Ould Aïdoud, moniteur précédent ;

Rosso : Ly Aïssatou, dactylographe précédent

Ministère des Travaux publics, des Postes et Télécommunications

Par arrêté n° 90 M.T.P.-T.P.-CAB. du

Article premier. — M. Monnier Jean, 3^e échelon, de retour de congé et débarqué le 30 octobre 1960, est remis à la disposition du Ministère des Travaux publics, des Postes et des Télécommunications.

Art. 2. — M. Monnier Jean est nommé directeur chargé de la coordination de tous les services du Ministère des Travaux publics, des Postes et des Télécommunications. M. Monnier fera fonction de Chef du Service de la Marine marchande.

Art. 3. — M. Monnier Jean est autorisé à signer par délégation les documents des Travaux publics, des Postes et des Télécommunications les documents suivants :

— Ampliations conformes des arrêtés, circulaires et correspondances diverses ;

— Transmissions aux divers services

ux d'envoi ;
s de renseignements ;
mission et feuilles de déplacement des per-
nt du Ministère ;
ommande et fiches d'engagement de dépenses
signature de M. Monnier Jean sera précédée
suivante :

on du Ministre des Travaux publics, des Transports
des Postes et Télécommunications :
Le Directeur de Cabinet,

traitement de M. Monnier demeure imputable,
République Française (Assistance technique).

Monnier Jean aura droit aux avantages attachés
de Directeur de Cabinet et il percevra, à ce
tit de fonctions inscrite au chapitre 9 l'arti-
t de la République Islamique de Mauritanie.

présent arrêté aura effet pour compter du
ularisation).

l'Economie rurale :

décret n° 10-061 du 29 mars 1961 :

er. — M. Compagnet Maurice, Ministre des
argé de l'intérim du Département de l'Econo-
ant l'absence de M. Ahmed Saloum Ould Haiba.

présent décret prendra effet à compter du

été n° 85 M.E.R. F.C. du 12 mars 1961 :

er. — Est approuvé et rendu exécutoire le bud-
commun des Sociétés de Prévoyance de la Mau-
1961, arrêté en :

omme de : huit millions sept cent quarante et
ixante-six francs (8.741.166 F.)

omme de : huit millions cinq cent mille sept
t-six francs (8.500.786 F.)

été n° 86 M.E.R. F.C. du 12 mars 1961 :

er. — Est approuvé le compte de gestion du
des Sociétés de Prévoyance de Mauritanie de

été n° 103 M.E.R. F.C. du 30 mars 1961 :

er. — Sont approuvés et rendus exécutoires les
de cotisations afférents à l'exercice 1961 des
oyance de :

Chinguetti dont le montant s'élève à.....	119.476 francs
Boutilimit — — — à.....	298.210 francs
Méderdra — — — à.....	238.504 francs
Nouakchott — — — à.....	100.396 francs

Art. 2. — Les Présidents des Sociétés de Prévoyance de
Chinguetti, Boutilimit, Méderdra et Nouakchott sont chargés
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Par décision n° 355 M.E.R. F.C. du 15 mars 1961 :

Article premier. — M. Ahmed Ould Khattari, commis d'Ad-
ministration générale, est nommé Secrétaire-Trésorier de la
Société de Prévoyance de Tidjikja à compter du 1^{er} février 1961

Art. 2. — M. Ahmed Ould Khattari aura droit à l'indemnité
prévu par les textes en vigueur.

Par décision n° 384 M.E.R. AGR du 25 mars 1961 :

Article premier. — M. Mohamed Abdallahi Ould Abderrah-
mane, agent d'Agriculture en service à Aioun-El-Atrouss, est
licencié de son emploi à compter du 26 novembre 1960, date
à laquelle il a quitté son poste d'affectation abandonnant ainsi
son service sans autorisation.

Ministère de la Justice et de la Législation :

N° 61.056 M.J.L. — DÉCRET portant nomination du Président
et des Assesseurs de la Cour Criminelle Spéciale.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution en date du 22 mars 1959

Vu la Loi n° 61.048 du 15 mars 1961 portant création de la Cour
Criminelle Spéciale ;

Vu le décret 59.006 du 1^{er} avril 1959 relatif aux attributions des
Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu en séance du 20 mars 1961 (n° 143),

DÉCRÈTE :

Article premier. — Sont nommés à la Cour Criminelle
Spéciale pour une durée de six mois :

Mohamed Ould Gheikh, administrateur, pour exercer les
fonctions de Président ;

Soumaré Gaye Silly, administrateur,

Ahmed Ould Aida, député Emir de l'Adrar,

H'bib Ould Ahmed Saloum, député Emir du Trarza, pour
exercer les fonctions d'assesseurs ;

Ahmed Ould Ba, administrateur,

Diallo Mamadou, capitaine, pour exercer les fonctions
de Commissaire du Gouvernement.

Guissé Malal, secrétaire des Greffes et Parquets, pour
exercer les fonctions de Greffier.

Mohamed Abdallahi Ould Alem, administrateur ;

Kane Amadou N'Diaye, administrateur ;

Baham Ould Mohamed Laghdaf, administrateur,
Sidi Mohamed Ould Abderrahmane, administrateur,
pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants.

Art. 2. — Le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Nouakchott le 20 mars 1961.

Le Ministre de la Justice et de la Législation,
Cheikhna Ould Mohamed LAGHDAF.

Le Ministre de l'Intérieur,
chargé de l'intérim du Premier Ministre
SIDI MOHAMED DEYINE.

Le Ministre de l'Intérieur,
SIDI MOHAMED DEYINE.

Par arrêté n° 80 M.J.L. du 4 mars 1961 :

Article premier — Les notables dont les noms suivent sont désignés pour former le collège des assesseurs pour l'année judiciaire 1960-1961 :

- 1 Tall Moctar, 34 ans, receveur des P.T.T. à Kaédi.
- 2 Diagana Sidi, 32 ans, directeur d'école à Kaédi.
- 3 Diallo Amadou, 43 ans, employé de commerce à Kaédi.
- 4 Ball Mahamoudou, 38 ans, aide-météo à Kaédi.
- 5 Tandia Oussmane, 32 ans, commis d'Administration à Kaédi.
- 6 Kamara Diafara, 56 ans, ancien combattant à Massi Choggar (Sélibaby).
- 7 Mohamed Lamine O. Babiya, 38 ans, secrétaire de Cadi à Sélibaby.
- 8 Dia Abdoul, 33 ans, directeur d'école à Sélibaby.
- 9 Abdoul Aziz Kane, 59 ans, chef de canton des Irfabès Ebias à Aleg.
- 10 Djibril Bâ, 34 ans, chef de canton des Lao Bababé à Boghé.
- 11 El Kori O. Oudaa, 38 ans, notable Idéijiba à Aleg.
- 12 Hamat Wane, 50 ans, propriétaire à Boghé.
- 13 Oumar Ly, 52 ans, assistant élevage à Aleg.
- 14 Mohamed O. Selme, commerçant à Kiffa.
- 15 Ethemane O. El Moctar, adjoint au chef général des Chrattit à Kiffa.
- 16 Haymouda O. Hameiyada, percepteur à Kiffa.
- 17 Abdallahi O. Yamani, des Chorfa Ahel Yamané à M'Bout.
- 18 Seiboubi O. Gelaye, chef de village de Takoutalla à M'Bout.
- 19 Bahacar Fall, inspecteur primaire à Aïoun-El-Atrouss.
- 20 Mohamed O. Abd Salam, planton à Tamchakett.
- 21 Sidi O. Diaghili, puisatier à Tamchakett.
- 22 Bouna O. Abei Alla, infirmier vétérinaire à Aïoun-El-Atrouss.
- 23 Cheikh O. Mohamed Saleh, notable à Port-Etienne.
- 24 Najim O. Bechir, commerçant à Port-Etienne.

- 25 Sidi Mohamed O. Haidallahi, chef de frac
- 26 Lemhada O. Zemragui, éleveur à Akjou
- 27 Moussa Diak, commis en retraite à Akjou
- 28 Mohamed Cheikh O. El Hage, commerçant
- 29 Ibrahima Kane, chef de canton de Tié
- 30 Kane Abdoul Boli, capitaine en retraite
- 31 Mohamed O. Cheikh El Hassen, chef gé à Boutilimit.
- 32 Ahmed O. Mohamed O. Cheikh Sidia, se tration à Boutilimit.
- 33 Mohamed Abdallaye O. Mahamed N'B des Idaoualy à Méderdra.
- 34 Baoba O. Abass, 35 ans, commis d'Administ
- 35 Bazeid O. Saleck, 72 ans, retraité à At
- 36 Cheikh O. Ainina, 33 ans, commis des I
- 37 Eli O. Zoum-Zoum, 34 ans, facteur des I
- 38 Ethmane O. Aida, chef de fraction, 48 a
- 39 Isid Bim O. Boubacar, 32 ans, chef à Ti
- 40 Bâ O. Guig, 42 ans, chef du Ksar de Wa
- 41 Moulaye Ely O. Moumana, 43 ans, chef
- 42 Idoumou O. Neudeit, 40 ans, notable des à Néma.
- 43 Hademine O. Kobadi, 42 ans, chef à Ti
- 44 Ely O. Sidi Mohamed, 45 ans, chef de g
- 45 Brahim O. Soueid Ahmed, 42 ans, chef g à Moudjéria.
- 46 Mohamed O. Ahmed O. Sid' Mahmed, 4 des Kountas à Moudjéria.
- 47 Mohamed Horma O. Youba, 40 ans, not
- 48 Ahmedou O. Abdelmoumen, 45 ans, nól
- 49 Behna O. Salih, 38 ans, commerçant à
- 50 Mohamed O. Cheikh Sidi Mohamed, che Cheikh Souleymane à Méderdra.

Art. 2. — Les notables dont les noms su pour former la liste supplémentaire des as d'Assises

- 1 Yahya O. Bouamatou, 39 ans, comme Oulads Bousba à Nouakchott.
- 2 Moktar O. Etheimine, 47 ans, notable à
- 3 N'Diaye Boubacar, 53 ans, commis d'Ac rale à Nouakchott.
- 4 Mohamed O. Khayar, 39 ans, chef d'es
- 5 Ismail Silvert, 35 ans, commerçant à N
- 6 Abdatt O. Senni, 48 ans, commerçant à
- 7 Cheikh Cissé, 37 ans, employé S.A.E.T.
- 8 Marabi O. Abidine, 45 ans, commerçant
- 9 Elfa O. Soydia, 50 ans, commerçant No
- 10 Cheikh Diop, 31 ans, employé Ets. Lacc

du n° 416 M.J.L. A.N. du 28 mars 1961 :

— M. Fofana Samba Thièpe, planton ai le-
catégorie de la Convention Collective Fédé-
est licencié de son emploi pour compter du

**Plan, des Domaines, de l'Habitat
et du Tourisme :**

du n° 94 M.P.D.H. du 20 mars 1961 :

— M. Payre Jean, administrateur en chef
nommé directeur de Cabinet du Ministre des
Affaires, de l'Habitat et du Tourisme et à ce titre
responsable de tous les services relevant de ce

Payre est autorisé en cette qualité à signer par
le Ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat
et du Tourisme les documents suivants :

— les arrêtés, décisions et circu-

— les ordonnances aux divers services.

— les lettres d'envoi.

— les demandes de renseignements.

— les autorisations de mission et feuilles de déplacement des per-
sonnels du Ministère.

— les demandes de radiation des télégrammes.

— les mandats et fiches d'engagement de dépenses

— les correspondances concernant le Ministère.

— la signature de M. Payre sera précédée de
sa signature :

Par délégation du
Ministre du Plan, des Domaines, de l'Habitat
et du Tourisme » :
Le Directeur du Cabinet.

Fonction publique et du Travail :

ARRÊTÉ OFFICIEL DE SATISFACTION

Fonction publique et du Travail,

du n° de l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales,

M. Guedes Jean, directeur du Centre de Forma-
tion de Port-Etienne, un témoignage officiel
de satisfaction avec le motif suivant :

M. Guedes Jean a par son grand mérite et d'une qualification techni-
que élevée n'a rien ménagé pour concevoir,
organiser et superviser les travaux d'installation du Centre de
formation technique. Il en a assumé la direction avec
succès et a obtenu des stagiaires les plus
bons résultats. Il a ainsi concrétisé de façon exem-
plaire le but de l'Assistance technique.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Mines :

Par arrêté n° 97 M.C.I.M.A. du 24 mars 1961 :

Article premier. — Est agréée dans les termes du décret du
14 juin 1938, la Société d'Assurances « La Paix »
« La Paix » Compagnie Anonyme d'Assurances contre les
Accidents, l'Incendie, le Vol et autres risques
divers dont le siège social est situé à Paris (9^e) 55, Rue Taibout
pour pratiquer en République Islamique de Mauritanie les
catégories d'opérations visées aux paragraphes 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e,
10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 13^e, 17^e, de l'article 137 du décret du
30 décembre 1938.

Par décision n° 478 M.C.I.M.A. du 2 février 1961 :

Article premier. — M. N'Diaye Demba, secrétaire-dactylo-
graphe auxiliaire échelle 6 échelon 3, en service au service
des Mines de la Mauritanie à Saint-Louis, est versé dans la
Convention Collective Fédérale du Commerce et classé à la
cinquième catégorie pour compter du 1^{er} janvier 1961 et per-
cevra en outre une prime d'ancienneté égale à 10% de son
salaire de base pour compter du 26 octobre 1960.

Ministère de l'Education de la Jeunesse et des Sports :

Par arrêté n° 10.032 R.M. du 25 février 1961 :

Article premier. — Les candidats dont les noms suivent,
pourvus de l'examen du Certificat d'aptitude à l'Ensei-
gnement de l'Arabe, sont agréés dans le cadre de l'Ensei-
gnement primaire arabe en qualité de maîtres stagiaires
(stagiaires) indice 270 et mis à la disposition de M. le Ministre
de l'Education et de la Jeunesse.

Art. 2. — Les intéressés reçoivent les affectations suivantes :

Fatimetou Mint Sidi Baba, Atar (filles) ;

El Houssein O. Mohamed Saloum, Sidi Saloum p. Rosso ;

Abdallahi O. Didi (magistrat), Boustella p. Timbédra ;

Mohamed O. Taleb, Oulad Aid p. Rosso ;

Mohamed Saloum O. Moh. Meustapaa, Rodas Ras El Fil p.
Néma ;

Mokhtar O. Taki, Yengui Abolat p. Timbédra ;

Tendghi O. Abdallah El Atiq, Aguerj p. Timbédra ;

Mohamed Sidina O. Cheikh Hamdi, Oulad Bou Alla p.
Boutilimit ;

Lembrabet O. Moh. Lemine Fall, Amourj p. Néma ;

Moh. Saloum O. Sidi O. Zein, Yengui-Joumanfa p. Timbédra ;

Baba Ahmed O. Hama Lemine, Bosta p. Timbédra ;

Mohamed M. Berek O. Abderrahman, 4^e groupe Mechdouf
p. Timbédra ;

Ahmed O. Mohamed Sidiya O. Daddab, Moul-Kheuze p. Kiffa ;

Zeini O. Mohamed Aouechkech p. M'Bout ;

Mokhtar Ben Mouhameda, Bougari p. Kiffa ;

Ahmed O. Mohamed O. El Mamy, Adem p. Kiffa ;

Dah O. Sidi Bouna, Touil p. Aioun ;

Mokhtar Nech O. Cheikh El Hacem, Kanoal p. Atar ;

Abdoarrahim Thiam, Aéré M'Bar p. Cascas ;
 Mahfoud O. El Hamed, Gara Lel p. Boghé ;
 Mohamed Lemine O. Teieb Abdallahi, Berkevel p. Kiffa ;
 M^{me}. Abdou Salom O. Ahmed Mahmoud, Chrattit p. Kiffa ;
 M^{me}. Lemine O. Mohamed, Djadjibine p. M'Bout ;
 El Aïem O. Mohamed Sidi Baba, Sélibaby ;
 Mohamed Mahmoud O. Khatri, Boumdeid p. Tidjikja ;
 Mohamed Mahmoud O. Sidi Brahim, Bougadoum p. Néma ;
 Mohamed Mahmoud O. Zeidane, Ouali p. Kaédi ;
 Mohamed Linaan O. Cheikh, Djadjibine Chorfa par M'Bout ;
 Mohamed Negi O. Moh. O. Ahmed, Bocol par Kaédi ;
 Rajel O. Ahmed Salem O. Babacar, Guiddakar par Rosso ;
 Mohamed Saad Ben O. Adah, Goum d'Atar ;
 Ahmed O. Elmor, Oulogo par Boghé ;
 Athie Ahmed O. Haroun, Ouloum-Nere par Kaédi ;
 Hassni O. Mohamed El Hassandit Mohamed ;
 El Hassen O. Mohamed Hassen, Agoenit par Tamchakett ;

Art. 3. — La dépense est imputable au budget de la Mauritanie pour 1960 chapitre 10-1, article 8, pour 1961 au budget de la Mauritanie chap. 10-1-9.

Art. 4. — Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés.

Par arrêté n° 10-056 M.E.J.-I.A. du 28 mars 1961 :

Article premier. — Le personnel de l'Enseignement du premier degré pourra être chargé, pendant l'année scolaire 1960-1961, des services supplémentaires suivants :

1° *Gérance des cantines et des internats.* — Le nombre d'heures rémunérées est fixé forfaitairement à 4 heures par semaine pour la gérance de cantine.

Il est fixé à l'article suivant pour les internats selon leur importance.

2° *Surveillance des études en classe terminale.* — 1 heure par jour de classe.

Art. 2. — Le personnel de l'Enseignement du premier degré dont le nom suit est chargé de services supplémentaires.

I. — CIRCONSCRIPTION DU CENTRE

A. — GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

Atar : M. Ly Ousmane, instituteur adjoint (internat : 4 heures) ;
Bahra : M. Maïfoud Ould Cheikh, instituteur adjoint (internat, 9 heures) ;
Bouajerou : M. Bâ Oumar, moniteur (internat, 6 heures) ;
Tidjikja : M. Sidi Mohamed Ould Jidou, moniteur (internat, 5 heures) ;

Aleg : M. N'Diaye N'Diawar, instituteur ad (9 heures) ;

Boghé : M. Fall Lamine, instituteur adjoint ;

Bababe : M. Guissé Mamadou, moniteur (ca M'Bagne) ;

M'Bagne : M. Keita Boubacar, instituteur ad ;
Hairé-M'Bar : M. Bâ Mamadou, instituteur (cantine) ;

Niabine : M. Cissé Alioune, instituteur adj ;
Sarandogou : M. Sy Ibrahima, instituteur ad ;

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

Kaédi (garçons) : M. Kane Abdoul Karim, instituteur ;

Kaédi (filles) : M^{me} Lacombe, institutrice ;

Lereiba : M. Bâ Malick, instituteur adjoint ;

Djeol : M. Seck Demba, instituteur adjoint ;

Maghama : M. Ly Boussiré, instituteur adjoint ;

Tidjikaja : M. Maloum Ould Braham, instituteur ;

Mouajerou : M. Bâ Hamath, instituteur adjoint ;

Aleg : M. Yahya Ould Abdi, instituteur adjoint ;

Magta-l'Hajar : M. Mohamed Mahmoud O. instituteur adjoint ;

Boghé : M. Jacq, instituteur ;

M'Bagne : M. Seydou Mamadou dit Thioub, instituteur ;

Bababe : M. M'Baye Abdoul Karim, instituteur ;

Hairé-M'Bar : M. Sy Mamadou, instituteur ;

II. — CIRCONSCRIPTION DE L'É

A. — GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

Sélibaby : M. Traoré Aldiouma, instituteur ad (6 heures) ;

M'Bout : M. Lô Samba Gambi, moniteur (internat) ;

Kiffa : M. Bâ Bocar Tidiane, instituteur (internat) ;

Kankossa : M. Koné Ahderrhamane, mon (31 décembre 1960 et instituteur compter du 1^{er} janvier 1961 (internat) ;

Tamchakett : M. Sidi Aly dit François, instituteur (internat, 9 heures) ;

Aïoun-El-Atrouss : M. Bechiri Ould Dem (internat, 7 heures) ;

Touil : M. Zeini Ould Mohamed Abdoull (internat, 6 heures) ;

Kobenni : M. Cherif Ahmed, moniteur (internat) ;
Timbéara : M. Taudia Hadya, instituteur ad (7 heures) ;

Djiguani : M. Moctar Ould Baôba, instituteur (internat, 6 heures) ;

Boudialla : M. Mohamedou Ould Barke, mon (31 décembre 1960 et instituteur compter du 1^{er} janvier 1961 (ca

M. Bekalle Ould Sidi, instituteur adjoint (cantine);

Tchadouf: M. Mohamed Ely Ould Cherif, moniteur (cantine);

Mohamed Ould Mohamed Sabbar, instituteur adjoint (internat, 7 heures);

T: M. Coulibaly Bakary, instituteur adjoint (internat, 6 heures);

Mohamed Gaouad, moniteur (internat, 5 heures).

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

M. Dia Abdoul, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1^{er} janvier 1961;

Koné Bakariba, instituteur adjoint;

Iang Kalidou, instituteur adjoint;

Cissé Mohamed, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1^{er} janvier 1961;

M. Diarra Souleymane, instituteur adjoint;

Niasse Lamine, instituteur adjoint jusqu'au 31 décembre 1960 et instituteur à partir du 1^{er} janvier 1961.

— CIRCONSCRIPTION DE L'OUEST

GÉRANCE DES INTERNATS ET CANTINES

Donzelot René, instituteur (internat, 8 heures);

du 15 octobre 1960 au 25 janvier 1961 M. El Yezid Ould Mohamed Yeddih, moniteur (cantine) du 26 janvier 1961 au 13 juillet 1961: M. Ahmed Ould Taya, instituteur adjoint (cantine);

ne: M. Mohamed Lemine Ould Mahou, moniteur (cantine);

Mohamed Lemine Ould Mohamed Lemine, instituteur adjoint (internat, 6 heures);

z: M. Sidi Ahmed Babou, instituteur adjoint (internat, 7 heures);

M. Mohamed Salem, instituteur adjoint (internat, 9 heures);

. Khyarrhoun Ould Ahmedou, moniteur (internat, 6 heures);

Diop Moctar, instituteur adjoint (internat, 9 heures);

z: M. Mohamed Ould Diah, instituteur adjoint (internat, 6 heures);

M. N'Diaye Ibrahima, instituteur adjoint);

Kane Abdoul Ciré, instituteur adjoint (internat, 6 heures);

z: M. Diop Amadou, instituteur (cantine);

z: M. Mamadou Nalls, instituteur adjoint (cantine);

M. Tongane Mamadou, moniteur (cantine);

Abdallah Ould Bechir Ould Ragel, instituteur adjoint (internat, 9 heures);

M. Sy Ibrahima, instituteur adjoint (cantine).

B. — SURVEILLANCE DES ÉTUDES

Atar (filles): M^{me} Donzelot, institutrice adjointe;

Atar (garçons): M. Cheikh Malainine, instituteur;

Chinguetti: M. Mohamed El Haïda, instituteur adjoint;

Fort-Gouraud: M. Moahmed Ould Diah O., instituteur adjoint;

Akjoujt: M. Ahmed Ould Mohamed Fall, instituteur adjoint;

Nouakchott (filles): M^{me} Perrin, institutrice;

Rosso (garçons): M. Sall A. Cléodor, instituteur;

Rosso (filles): M^{me} Suzzoni, institutrice;

Boutlimit: M. Sidi Ali, instituteur;

Port-Étienne: M. Giraud, instituteur;

Méderdra: M. Touré A. Ibra, instituteur.

Art. 3. — Le personnel chargé de ces services supplémentaires a droit à des indemnités calculées selon les taux horaires suivants:

Surveillance d'étude:

Instituteur: 225 francs;

Instituteur adjoint: 160 francs;

Moniteurs: 120 francs.

Gérance d'internats ou de cantines:

Instituteur: 112 frs., 50;

Instituteur adjoint: 80 francs;

Moniteurs: 60 francs.

Art. 4. — Les indemnités pour services supplémentaires sont payées aux intéressés par l'Agence spéciale sur présentation de certificats de service fait établis chaque mois par les Directeurs d'Écoles, sous leur responsabilité.

Des crédits sont spécialement délégués à cet effet aux Agences sur proposition de l'Inspecteur d'Académie. Ils sont imputés au chapitre 10 1-8.

Par décision n° 10-056 MEJ-IA du 23 février 1961:

Article premier. — M. Vaché Pierre-Paul, rédacteur de 1^{re} classe AGOM, indice net 225, mis à la disposition de la République Islamique de Mauritanie est affecté au Collège de Rosso, pour y exercer les fonctions d'Économiste, à compter du 23 septembre 1960, date son arrivée dans le territoire.

Par décision n° 10-057 MEJ-IA du 23 février 1961:

Article premier. — M^{me} Seck Awa, enseignante de catégorie de la Convention Collective du commerce de détail depuis le 1^{er} juillet 1956, à l'Inspection d'Académie, actuellement à Saint-Louis, est licenciée de son emploi par décision du 15 février 1961 pour suppression d'emploi dans le cadre des services à Nouakchott.

Par décision n° 10 058 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — M. Sow Amadou, planton de 2^e catégorie de la Convention Collective Fédérale du Commerce en service depuis le 1^{er} mars 1954 à l'Inspection d'Académie à Saint-Louis, est pour compter du 15 février 1961 licencié pour suppression d'emploi.

Par décision n° 10-059 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Le service de permanence administrative au Collège de Rosso pendant la période des grandes vacances de l'année 1961 est fixé comme suit :

Juillet : M. Vaché, économiste.

Août : M. Sall, surveillant général.

Septembre : M. Beaumont, principal.

Article 2. — Ce service de permanence ne donnera pas lieu à l'attribution d'indemnités pour services supplémentaires.

Par décision n° 10-060 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est constatée, la promotion au choix du 5^e au 6^e échelon, avec effet du 1^{er} juillet 1959, de M. Suzzoni Joseph, instituteur de la Corse détaché en Mauritanie.

Art. 2. — M. Suzzoni est classé à l'indice brut 430, net 340. (Directeur de C.C. de 6 à 11 classes).

Art. 3. — La dépense, pour la période du 1-7-59 au 31-12-1959 est imputable au budget de la Mauritanie ; et à partir du 1-1-1960 au budget de la République Française (Personnel d'Assistance technique.)

Par décision n° 10-061 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est acceptée pour compter du 18 janvier 1961 la démission de son emploi présentée par M. Diagana Ibrahim, instituteur adjoint de 3^e échelon, indice 420, en service à l'école de garçons de Kaédi

Par décision n° 10-062 M.E.J.-I.A. du 23 février 1961 :

Article premier. — Est constatée le décès de M. N'Diaye Babaly, instituteur de 8^e échelon, indice 795, directeur de l'école de garçons de Nouakchott, survenu le 29 janvier 1961 à l'Hôpital de Saint-Louis.

Par décision n° 10-064 I.A.R. du 23 février 1961 :

Article premier. — Le candidat dont le nom suit est engagé en qualité de moniteur d'arabe au salaire mensuel de 6.000 frs à compter du 1^{er} janvier 1960 au 13 octobre 1960 et reçoit l'affectation suivante :

Mouhamed Abdallahi O. El Chadi, école de Hijaje par Boutilimit.

Art. 2. — A compter du 14 octobre 1960, l'intéressé admis à l'examen du C.A.E.A. session du 9-6-60, est intégré dans le cadre de l'Enseignement primaire arabe en qualité de Mouçaid (Moniteur stagiaire) à l'indice 270.

Art. 3. — La dépense est imputable pour 1960 au budget local, chap. 10-1 art. 8, pour 1961 au budget local, chap. 10-1 art. 9.

Par décision n° 10-063 M.E.J.-I.A. du 23 févr

Article premier. — Est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1960 la démission de son emploi présentée par Aghibou, moniteur décisionnaire indice 245, l'école d'Aéré M'Bar par Boghé.

Par décision n° 10-063 M.E.J.-I.A. du 23 févr

Article premier. — M. Abdallahi O. Abdi, décisionnaire de français, indice 245, précédemment à l'ancienne école des Laghial Oulad Moussef qui n'a pas rejoint son poste à la rentrée des classes est considéré comme démissionnaire de son emploi du 14 octobre 1960.

Par décision n° 10-069 M.E.J.-I.A. du 25 févr

Article premier. — M. Mohamed El Hadre nouvellement engagé en qualité d'instituteur stagiaire, indice 357, et mis à la disposition de l'Education et la Jeunesse est affecté au Lycée pour y servir comme Maître d'internat.

Par décision n° 10-070 M.E.J.-I.A. du 25 févr

Article premier. — M. Baouba N'Diaye, classé à la première catégorie de l'arrêté du 14 décembre 1957 en service depuis le 15 au Lycée de Nouakchott, est pour compter du licencié pour suppression d'emploi.

Par décision n° 10-071 M.E.J.-I.A. du 25 févr

Article premier. — Est constaté le décès survenu le 24-12-1960 de Moukhaïry Mint Sidim de 2^e échelon du cadre de l'Enseignement de l'indice 325, précédemment en service à l'École

Par décision n° 10-072 M.E.J.-I.A. du 25 févr

Article premier. — M. Beaumont Gérard, Jefe lant général de 3^e échelon, indice net 200, mis de la République Islamique de Mauritanie, es lège de Rosso pour exercer les fonctions de pter du 1^{er} octobre 1960 (date de sa prise de s

Par décision n° 10-073 M.E.J.-I.A. du 25 févr

Article premier. — Par suite de la fermeture de l'école Tachott Bouceifs Noirs par Aleg, le maître d' O. Bobeni a été muté à l'école de Lemtouna j

Par décision n° 10-074 M.E.J.-I.A. du 25 févr

Article premier. — Est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1960 la démission de son emploi présentée par Yahdi O. Mohamed Baba, moniteur d' mensuel de 6 000 francs, en service depuis l à l'école des Ahel Memtallah par Chinguetti

cision n° 10-090 M.E.J.I.A du 9 mars 1961 :

nier. — Madame Mosnier Nicole, professeur con-
à la disposition de la République Islamique de
st affectée au Cours Complémentaire de Kaédi
du 14 octobre 1960 date de sa prise de service.

cision n° 10-091 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961 :

nier. — M. Bocage Jean, professeur adjoint de
dice net 316, mis à la disposition de la République
Mauritanie, est affecté au Lycée de Nouakchott,
rles fonctions de Surveillant général pour comp-
bre 1960 date de son arrivée en Mauritanie.

cision n° 10-092 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961

nier. — M. Dia Yaya Yero, instituteur adjoint
ervice au Cours Complémentaire de Kaédi, est
té d'adjoint à l'école de Kiffa, en remplacement
Ould Bouceif, instituteur adjoint admis comme
de Réserve

l. Sid Ahmed Ould Taya, instituteur adjoint de
Atar, précédemment affecté à l'école de garçons
décision n° 1396 M.E.J.-I.A. du 6 octobre 1960,
allité d'adjoint à l'école de garçons de Boutilimit
ent de Ould El Hadrami Ahmed Sidi instituteur
au service des Douanes.

ision n° 10-093 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961 :

nier. — Est acceptée pour compter du 15 février
sion de son emploi présentée par M^{me} Cotillon,
ljointe décisionnaire, indice 335, en service à
s de Rosso.

ision n° 10-094 M.E.J. I.A. du 9 mars 1961 :

nier. — Est licencié de son emploi pour suppres-
suffisance et incapacité à compter du 1^{er} février
a Hamady, moniteur décisionnaire, indice 245,
école des Foulbé Diéri par M'Bout.

ion n° 10-095 M.E.J. I.A.M. du 9 mars 1961 :

nier. — En exécution du décret n° 60-132 du
les moniteurs de français dont les noms suivent
is l'Enseignement du premier degré de la Mau-
classés pour compter du 1^{er} octobre 1959 ou pour
date de leur prise de service conformément au
it :

1a, Boghé, commis expéditionnaire ordinaire
-1-58, indice 340, ancienneté générale au 30-9-59
13 jours, reclassé à la 2^e catégorie, ancienneté
au 1-10-59 ;

emine O. Laghlal, Kaédi, commis expédition-
e 2^e échelon au 1-7-58, indice 340, ancienneté
)-9-59 : 15 ans 2 mois 14 jours, reclassé à la
ncienneté égale à 6 ans au 1-10-59 ;

Dahmada Ould Boufatma, Jraif par Atar, commis expédi-
tionnaire ordinaire 1^{er} échelon au 1-1-57, indice 315, ancien-
neté générale au 30-9-59 : 13 ans 9 mois 23 jours, reclassé à
la 2^e catégorie, ancienneté égale à 4 ans au 1-10-59 ;

Mahfoud Ould Bouboutt, Nouakchott (Détaché Intérieur)
commis expéditionnaire adjoint, 4^e échelon au 1-7-57, indice
295, ancienneté générale au 30-9-59 : 8 ans 10 mois, reclassé
à la 2^e catégorie débutant au 1-10-59 ;

Brahim Ould Aidou, Chinguetti, commis expéditionnaire ad-
joint 3^e échelon au 1-5-57, indice 275 ancienneté générale au
30-9-59 : 6 ans 8 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 6 ans
au 1-10-59 ;

M^{me} Taki née Françoise, Néma, commis expéditionnaire ad-
joint 3^e échelon au 1-5-57, indice 275, ancienneté générale au
30-9-59 : 6 ans 4 mois 10 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie,
après 6 ans au 1-10-59 ;

Mohamed O. Abderrahmane, (détaché A.N.), commis expé-
ditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-7-57, indice 275, ancien-
neté générale au 30-9-59 : 9 ans 7 mois, reclassé à la 2^e caté-
gorie débutant au 1-10-59 ;

Sidi Mohamed O. Jiddou, Tichitt, commis expéditionnaire ad-
joint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale
au 30-9-59 6 ans 11 mois : reclassé à la 1^{re} catégorie ancienneté
égale à 6 ans au 1-10-59 ;

Ahmed Fall O. Mohamedine, (Détaché A.G. le 14-10-59 com-
mis expéditionnaire adjoint, 3^e échelon au 1-11-57, indice 275
ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la
1^{re} catégorie ancienneté après 4 ans au 1-10-59 ;

Lobat O. Sidi Mohamed, 3^e G Mechdouf, commis expédition-
naire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté
générale au 30-9-59 : 5 ans 10 mois 20 jours, reclassé à la
1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Hamoud Ould Amar, Legouanit, commis expéditionnaire
adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale
au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après
4 ans au 1-10-59 ;

Abkari Ould Zein, Tadjakant (Kiffa), commis expéditionnaire
adjoint, 3^e échelon, au 1-11-57, indice 275 ancienneté générale
au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après
4 ans au 1-10-59 ;

M^{me} Bakar née Marieme Mint Souka, Aleg, commis expédi-
tionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancien-
neté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassée à la 1^{re} caté-
gorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Mohamed Sidia O. Taleb, Hijjaj par Boutilimit, commis ex-
péditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancien-
neté générale au 30-9-59 : 5 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} caté-
gorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Yatéra Cheikhou, Diaguily, commis expéditionnaire adjoint
3^e échelon au 1-4-57, indice 275, ancienneté générale au
30-9-59 : 11 ans 9 mois 20 jours, reclassé à la 2^e catégorie
ancienneté égale à 2 ans au 1-10-59 (Moniteur du cadre le
1-1-60 ;

Wade Alioune, Rosso, commis expéditionnaire adjoint
3^e échelon au 1-4-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 :
8 ans 6 mois 24 jours, reclassé à la 2^e catégorie débutant au
1-10-59 (moniteur du cadre le 1-1-60) ;

Hafsatou M. Abdel Jolil, Boutilimit, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-11-57, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 5 ans 10 mois 24 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Sid Ould Kchoum, Aguerjt, commis expéditionnaire 3^e échelon au 1-7-58, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 ans 8 mois 17 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 6 ans au 1-10-59 ;

Mahfoud O. Abd. Daim, Mal, commis expéditionnaire adjoint 3^e échelon au 1-1-58, indice 275, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 ans 9 mois 12 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 6 ans au 1-10-59 ;

Isselmou O. Mohamed Mahmoud, Moulkhez (Kiffa), commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 20-3-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 6 mois 10 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Cherif O. Ely, A.H. Khattar, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 20-3-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 6 mois 15 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Limam Ould Beyrouck, Djadjibiné Chorfa par M'Bout, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 3-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 8 mois 27 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Sid Ahmed O. Hamoud, Aouissiat, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 3-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 ans 10 mois 27 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Baba Ould Taffa, détaché C.P. Ministre le 14-10-59, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 1-1-57, indice 255, ancienneté générale 30-9-59 : 4 ans 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie après 4 ans au 1-10-59 ;

Moctar Mou O. Ely Salem, détaché Secrétaire chef général O. Daman, le 8-2-60, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 15-11-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 11 mois 15 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 16-10-59 ;

Mohamed O. Boubacar, O. Sidi Loafi, (Tagant) commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 14-10-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 9 mois 16 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 15-12-59 ;

Ahmed Mahmoud O. Abderrahmane, Daber (Tagant) détaché E. Tagant le 6-7-60, commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 1-1-58, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 9 mois reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 10-1-59 et après 4 ans au 1-1-60 ;

Ahmed Khouna O. Mohamed, Rindiao, (commis d'Administration générale le 6-7-60), commis expéditionnaire adjoint 2^e échelon au 14-10-57, indice 255, ancienneté générale au 30-9-59 : 3 ans 11 mois 15 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie après 2 ans au 1-10-59 et après 4 ans au 16-10-59 ;

Dey O. Abderrahmane, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 3-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois 28 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 2-12-59, décédé le 9-3-60 ;

El Moufid El Hassen, Mal (Aleg) commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-12-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 10 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 1-12-59 ;

Menine Mint El Kori, Boutilimit (détaché commis expéditionnaire adjoint stagi indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 13 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutant après 2 ans au 19-12-59 ;

Ali O. Cheikhua, Oum Oueit Gat, commis adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Anne Alassane, Kaédi, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant et après 2 ans au 1-1-60 ;

Brahim O. Mohamed Ragel, Awadi (Boutilimit) adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Dah Ould Dahmane, A. Md Cheikh, commis adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Bà Khassoum, Rindiao, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie et après 2 ans au 14-10-60 ;

Cissé Roberte, Néma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 10-14-58, indice 245, ancienneté générale au 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Ould Barke, Bousteila (Néma) adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Samba Beddou, M'Beydiyat (Kiffa), commis adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Ahmed Yahye Ould Ahmadou, 4^e G. Mech, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Abdellahi Ould Abdi, O. Mousseif par expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59, cessé service le 1-10-60 ;

Sidi Abdallah O. Moustaph, Fodré-I expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59, et après 2 ans au 1-10-60 ;

Mohamed Mahjoud, Abollat (Néma), commis adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Niang Aghibou, Aéré M'Bar, commis adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

ady, Foulbe-Dieri par M'Bout, commis expédient stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté 9-59 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie 10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

eb Abeidi, Bosta par Timbédra, commis expédient stagiaire au 14-10-58 ; indice 245, ancien- au 30-9-59 11 mois 18 jours, reclassé à la débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

emine O. Baouba, Fort-Gouraud, commis expédient stagiaire au 14-10-58 : indice 245, ancien- au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Fata, Idaoualis, commis expéditionnaire adjoint 10-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : urs reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 au 14-10-60 ;

O. El Ghauth, Foirenni (Kiffa), commis expédient stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancien- 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Yahya O. Sid Brahim O. Abdellahi Saleck, ma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au ce 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois lassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et 14-10-60 ;

D. Kharrachi, Lemtouna p. Kaédi, commis re adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé : orie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au

l. Guelaye, Oulad Benioug, commis expédient- stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté 0-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} caté- t au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

l. Salem, Chinguetti, commis expédientnaire ire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale 9 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie 10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Jiddou, O. Bouceif, commis expéditionnaire re, au 14-10-58 indice 245, ancienneté générale l mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie 10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Ahmed Lemine Tandiao, Seguelil, commis ex- adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancien- : au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

l Moktar O. Mamoun, Atar, commis expédi- int stagiaire, au 14-10-58 indice 245, ancienneté 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} intant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

ld El Mokhtar, Moulkheucheub, commis re adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé : orie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au

Mohamed, Rajad (Néma), commis expédition- stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} caté- t au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

M^{lle} Sy Marie, Kiffa, commis expéditionnaire adjoint sta- giaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Leyli Mohamed, Bandian (Guidimaka), commis expédition- naire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} caté- gorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Abdallahi O. Mohameden, Boër-Tores, commis expédition- naire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} caté- gorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed El Moctâr O. Dida, O. Makary, commis expédi- tionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancien- neté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Mohamed Lemine O. Hamoud, Yagref, commis expédi- tionnaire adjoint stagiaire au 14-10-58, indice 245, ancien- neté générale au 30-9-59 : 11 mois 18 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 14-10-60 ;

Ahmed O. M'Haimed, Kanoal, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1^{re}-11-58, indice 245, ancienneté générale : au 30-9-59 : 11 mois reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-11-60 ;

Marième M. El Wanane, Rosso, commis expéditionnaire adjoint stagiaire, au 3-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois 28 jours, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 et après 2 ans au 3-11-60 ;

Brahim Ould Bodde, Tendaoudja, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 20-11-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois 11 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 20-11-60 ;

Mohamed Ould Ahmedou, Oulad Seyid, commis expédi- tionnaire adjoint stagiaire au 1-12-58, indice 245, ancien- neté générale au 30-9-59 : 10 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-12-60 ;

Hadrani Ould Ahmedna, Nimjatt, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

El Houssein O. M'Haimd Boutilimit, commis expédition- naire adjoint stagiaire au 2-1-59, indice 245, ancienneté géné- rale au 30-9-59 : 8 mois 29 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Cheikh El Hassen Agoenit, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 23-2-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 mois 7 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Cheikh O. Mohamed Aicha, Euleb (Boutilimit), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 25-2-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 7 mois 5 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Cheikhna Lehib, Agjert, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

Khattry O. Samba, Tamchakett, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-11-57, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 11 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-11-59 ;

Sid Ahmed O. Brahim Dey, Daber, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-1-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 9 mois, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 1-1-60 ;

Mohamed El Hafed O. Mohamed Lemine, Idatfagha, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 8-2-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 1 an 7 mois 21 jours, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 8-2-60 ;

Mohamed O. Babahmed, Messoud, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 4-3-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 1 an 6 mois 28 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 4-3-60 ;

Guèye Ibrahima M'Bagnick Simow, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 15-10-58, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 11 mois 16 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 et après 2 ans au 15-10-60 ;

Djiddou O. Hakki, H. Ahel Jiddou commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 15-11-58 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 10 mois 16 jours reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 licencié le 12-11-60.

Mohamed Welid O. Idoumou (Bassikounou détaché cercle de Néma le 1-1-60) commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 31-1-59 indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 8 mois 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

El Yezid O. Mohamed Yehdih, Atar commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 16-5-59, indice 245, ancienneté générale au 30-9-59 : 4 mois 16 jours 1^{re} catégorie débutant au 1-10-59 ;

M^{me} Sall Piny, Kaédi, démissionnaire le 2-4-60 commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 1-10-59, indice 245, reclassée à la 1^{re} catégorie débutante au 1-10-59 ;

Moctar Oumou, Boer-Torès, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Moulaye Hassan, Nouakchott (Lycée), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Abdallahi O. Salem, Tachdbitt (Mèder), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Brahim O. M. Boubacar, O. N'Taichatt (Mèder) commis expéditionnaire adjoint au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Baba Ould Brahim, El Mimoun Teli, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Bouna Ould Moctar, H. 1^o G. Mehdouf commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59, licencié ;

Fall Samba, Dapor, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Dieng Ravane, O. Sidi El Fally, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mahfoud O. Brahim, Timbedra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mohamed Mahmoud O. Beyedh, A. Hamoimid expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Dicko Moctar, Secteur est (Guid), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Sidi Mahmoud Ould Hadi, Tajoult (Guid), commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Demba Hamady, Thiecanne, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Ahmed O. Mohamed Lemine, Boughadoun, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Ahmed Ould Cheibani, Noal, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Bou Ould Hademine, Djiguenni par Timbedra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Limam O. Boubacar, Lehbiba par Tamc, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mohamed Mahmoud O. Amar, Temouagiou, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Sidi El Moustapha, O. Md Fall, dit Deff, Néma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mahfoud Ould Brahim, Timbedra, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Cheikh Ould Bouroueiss, Touabirs par Tamc, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Mahamed Lemine O. Sidi Abdellah O. Ma, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 14-10-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 14-10-59 ;

Sidi Ahmed Ould Meydane, Bokol, commis expéditionnaire adjoint stagiaire au 21-11-59, indice 245, reclassé à la 1^{re} catégorie débutant au 21-11-59 ;

Mahmoud Ould Haïbou, Daber, commis expéditionnaire stagiaire au 24-12-59, indice 245, reclassé à le débutant au 24-12-59 ;

al, Nouakchott, commis expéditionnaire adjoint 25-1-60, indice 245, reclassée à la 1^{re} catégorie 25-1-60, démissionnaire le 14-10-60.

cision n° 10-124 M.E.J-I. du 24 mars 1961 :

nier. — Sont déclarés admissibles aux épreuves amens professionnels :

ficat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P.) :

ficat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique

icat d'Aptitude aux fonctions de Moniteur

ntégration des Moniteurs auxiliaires dans le iteurs,

née 1961, les candidates et les candidats dont nt, classés par ordre alphabétique :

rtificat d'Aptitude Pédagogique (C.A.P).

idi Mohamed, centre de Aioun ;

lji, — Rosso ;

Abdellahi, — Rosso ;

amed, — Nouakchott ;

née, — Atar ;

ohamed, — Rosso ;

— Rosso ;

Ciré, — Rosso ;

u Moctar, — Kiffa ;

ba, — Kiffa ;

ul Karim, — Boghé ;

hya O. Louly, — Boutilimit ;

ii, — Aioun ;

u, — Kiffa ;

Silèye, — Rosso ;

ançois, — Aioun ;

, — Boghé ;

mane dit Jiddou, Atar ;

i, — Aleg ;

II. — *Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique*
(C.E.A.P).

Ahmed Aboubechrine O. Alia, centre de Boutilimit ;

El Oualed O. Nagi, — Kaédi ;

Mohamed O. Khlifer, — Aleg ;

M'Hadi O. Mohamed Lemine, — Aioun ;

Mohamed O. Bicine, — Rosso ;

N'Diaye xxxxxx Dieug, — Aioun ;

Seydina Ali O. Ahmed, — Aioun.

III. — *Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Moniteur*
(C.A.M).

Amar O. El Hadj, centre d'Akjoujt ;

Cheikh O. Ismaïl, — Aioun ;

Diagana Tidiane, — Moudjéria.

IV. — *Examen d'intégration des moniteurs auxiliaires*
dans le cadre des Moniteurs.

M^{me} Bacar née Mariam mint Souka, centre d'Aleg ;

Chérif O. Ely, — Kiffa ;

Isselmou O. El Gaothe — Kiffa ;

Limam O. Beyrouk, — Kiffa ;

Lobatt O. Sidi Mohamed, — Aioun ;

Mohfoudh O. Abdaiem, — Tidjikdja ;

Mohamed Lemine O. Leghlal, — Kaédi ;

Mohamed O. Sidi, — Kiffa ;

Sidi O. Kehoum, — Tidjikdja ;

Sidi O. Mohamed Jiddou, — Tidjikdja ;

M^{me} Taki née Françoise, — Aioun.

Par décision n° 10-125 M.E.J.I.A du 24 mars 1961 :

Article premier. — La Commission chargée de corriger les épreuves du concours pour le recrutement des élèves moniteurs est composée comme suit :

Président :

M. Dagès, inspecteur de l'Enseignement primaire.

Membres :

M^{me}s Dagès, institutrice ;

Perrin, directrice d'école ;

Guilloux, institutrice ;

Allix, institutrice adjointe ;

MM. Guilloux, directeur d'école ;

Fall Sala, directeur d'école.

Art. 2. — La Commission se réunira sur convocation de son Président.

Par décision n° 10-131 M.E.J.I.A du 27 mars 1961 :

Article premier. — Les maîtres d'arabe dont les noms suivent reçoivent une nouvelle affectation :

1° Mohamed Abderrahman O Ebeidna, précédemment en service à l'école de garçons d'Atar, est muté à l'école de Tayaret par Atar ;

2° Mohamed Abdallahi O. Ahmed Tolba, précédemment en service à l'école de Tayaret est muté à l'école Ksar-Torchane par Atar ;

3° Deydi O. Moulaye Ely, précédemment en service à l'école de Ksar-Torchane par Atar, est muté à l'école de garçons d'Atar.

Par décision n° 10-132 M.E.J.I.A du 27 mars 1961 :

Article premier. — En raison de la fermeture de l'école de Roueriya par Néma le maître d'arabe Mohamed Fadel O. Sidi Othman O. Momo, est affecté à l'école de Timbédra.

Par décision n° 10-133 M.E.J.I.A du 28 mars 1961 :

Article premier. — Le contrat de travail de M. Champion Pierre, instituteur contractuel (indice 641), en service au Collège de Rosso, est résilié à compter du 13 juillet 1961 pour suppression d'emploi.

TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

Par arrêté n° 4 CB. M. du 20 mars 1961 :

Article premier. — Le Conseil municipal de Boghé est convoqué en session ordinaire le lundi 27 mars 1961 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

- a) Présentation et discussion du budget primitif 1961 ;
- b) Projets délibérations et vœux ;
- c) Affaires diverses.

Partie officielle

ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT R.I.M.

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au registre du Commerce en date du 1^{er} mars 1961, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nouakchott, le même jour, le sieur Corné Claude né le 2 avril 1928, à Colmar (Haut-Rhin) de nationalité française, demeurant à Nouakchott, y exploitant un bar-restaurant chambres meublées, à l'enseigne, "LA PERGOLA", est inscrit au registre du commerce de Nouakchott, sous le numéro 27 analytique.

Pour insertion et publication :
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant délibération de l'Assemblée générale de la société anonyme dénommée "Entreprise J. capital de 1.500.000 francs C.F.A., en date du 6 mars 1961, appert que le siège de ladite société précédemment été transféré à Port-Etienne (R.I.M.).

En vertu d'une déclaration aux fins d'immatriculation du Commerce adressée le 6 mars 1961, ladite société au registre du Commerce de Nouakchott, le 8 mars 1961, numéro analytique : 28.

Pour insertion et
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au registre du Commerce en date du 28 mars 1961, déposée au Tribunal de Commerce de Nouakchott, le même jour, « Société du Commerce Général d'Importation et de Distribution » (S.O.C.I.E.M.), société à responsabilité limitée, dont le capital de un million de francs C.F.A., dont le siège est à Nouakchott, ayant pour objet dans tous les pays et parties de la République Islamique de Mauritanie : l'importation de tous produits et marchandises généralement l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail, et l'exportation de tous produits et marchandises généralement l'achat et la vente en gros, demi-gros et détail, est immatriculée au registre du Commerce de Nouakchott, sous le numéro 29 analytique.

Pour insertion et
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUAKCHOTT

INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Suivant déclaration aux fins d'immatriculation au registre du Commerce adressée le 20 mars 1961 au Greffe du Tribunal de Commerce de Nouakchott, et reçue le 30 mars 1961, la Société « Peschaud et Cie France » au capital de cent mille francs dont le siège est à Paris, avec Agence à Port-Etienne pour objet toutes opérations de commissionnaires en marchandises, terrestres, aériennes et fluviales. Toutes opérations de consignation des navires et l'affrètement. Toute opération de commerce tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger est inscrite au Régistre du Commerce de Nouakchott sous le numéro analytique.

Pour insertion et
Le Greffier en Chef,
R. CATTAND

